

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR 007-9445/21/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement au Pôle CAPENERGIES - Approbation d'une convention MET 21/17593/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'innovation et le développement des filières d'avenir, comptent parmi les orientations stratégiques majeures de l'agenda du développement économique de la Métropole, approuvé en mars 2017.

A ce titre, la Métropole Aix-Marseille-Provence a vocation à soutenir l'action des 6 pôles de compétitivité principalement impliqués sur son territoire : Optitec, Eurobiomed, Mer Méditerranée, Solutions Communicantes Sécurisées, Capenergies, Safe.

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, des entreprises, grands groupes, PME, ETI, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Les pouvoirs publics nationaux et locaux sont étroitement associés à cette dynamique collaborative.

Créés en 2004, les pôles de compétitivité ont vocation à soutenir l'innovation en favorisant le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Ils accompagnent également le développement et la croissance des entreprises membres du pôle, grâce notamment à des actions de soutien pour la mise sur le marché de nouveaux produits, services ou procédés, issus des résultats des projets de recherche et développement et en aidant les entreprises impliquées à prendre une position de premier plan sur leurs marchés, en France et à l'international.

Le Pôle Capenergies réunit 530 membres, entreprises, centres de recherche, organismes de formation et financiers dont les activités s'inscrivent dans le développement économique des filières énergétiques.

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 10 mars 2021

Pour accélérer la transition énergétique, Capenergies réaffirme, pour la phase IV des Pôles de compétitivité, son positionnement sur l'ensemble du mix énergétique « décarboné » et sa stratégie volontariste en direction des réseaux faiblement interconnectés et insulaires.

Le Pôle a défini 3 Domaines d'Activité Stratégiques (DAS) :

1. Décarboner les usages et en améliorer l'efficacité énergétique
2. Optimiser les systèmes énergétiques multi-fluides et multi-services
3. Produire de l'énergie décarbonée

Le programme d'action du Pôle se structure autour de plusieurs axes :

- Actions de gouvernance
- Actions d'animation de l'écosystème et de la communauté des membres
- Actions d'accompagnement des projets
- Développement à l'Europe et à l'international
- Emploi, formation RSE
- Le programme Flexgrid
- Le volet Hydrogène

Capenergies est également très impliqué dans le déploiement de l'OIR Energies de demain.

Enfin, le Pôle organise en 2021 la 4ème édition du Colloque européen E4SM « Energy for Smart Mobility ».

Le Pôle s'engage à mettre en œuvre un plan d'actions déclinant ces différents axes et détaillé en annexe 2 de la convention d'objectifs, objet du présent rapport.

Pour les actions menées au titre de la gouvernance et de l'animation, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille Provence s'élèvera à 50 000 €, représentant 5,33 % du budget prévisionnel 2021 d'un montant de 937 974 €.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 25 000 € seront pris en charge sur le budget principal métropolitain, Sous Politique B 370, Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 67
- 25 000 € seront pris en charge sur le budget de l'état spécial du Territoire du Pays d'Aix (CT2), en section de fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 61 (3A)

Pour les actions menées au titre de Flexgrid, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille Provence s'élèvera à 13 000 €, représentant 4,26 % du budget prévisionnel 2021 d'un montant de 305 138 €.

Flexgrid est un programme de déploiement des systèmes énergétiques optimisés qui vise à déployer depuis 2017 un ensemble d'équipements et de technologies smartgrid arrivées à maturité industrielle pour dynamiser le tissu économique et faire de la zone de déploiement une vitrine à l'export du savoir-faire français en matière de smartgrid.

Ce soutien financier se décompose comme suit :

- 8 000 € seront pris en charge sur le budget principal métropolitain, Sous Politique B 370, Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 67
- 5 000 € seront pris en charge sur le budget de l'état spécial du Territoire du Pays d'Aix (CT2), en section de fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 61 (3I)

Pour les actions menées au titre du volet Hydrogène, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élèvera à :

- 13 000 €, représentant 8,73 % du budget prévisionnel 2021 d'un montant de 148 914 € pris en charge sur le budget principal métropolitain, Sous Politique B 370 – Chapitre 65748 – Fonction 67

Pour les actions menées au titre du Colloque européen, le soutien financier de la Métropole Aix-Marseille Provence s'élèvera à :

- 9 000 €, représentant 7,91 % du budget prévisionnel 2021 d'un montant de 113 762 €, pris en charge sur le budget principal métropolitain, Sous Politique B 370 – Chapitre 65748 – Fonction 67 ;

N° GU	Association	Territoire	Budget prévisionnel global 2021	Budget Prévisionne I actions 2021	Subvention sollicitée	Subvention Proposée	Convention d'objectifs
2021_631	Pôle CAPENERGIES Gouvernance et Animation du Pôle	Budget principal métropolitain	2 381 156 €	937 974 €	10 000 €	25 000 €	Oui
2021_632	Pôle CAPENERGIES Gouvernance et Animation du Pôle	CT2 Pays d'Aix	2 381 156 €	937 974 €	55 000 €	25 000 €	Oui
2021_634	Pôle CAPENERGIES Programme Flexgrid	Budget principal métropolitain	2 381 156 €	305 138 €	13 000 €	8 000 €	Oui
2021_635	Pôle CAPENERGIES Programme Flexgrid	CT2 Pays d'Aix	2 381 156 €	305 138 €	13 000 €	5 000 €	Oui
2021_581	Pôle CAPENERGIES OIR Volet Hydrogène	Budget principal métropolitain	2 381 156 €	148 914 €	13 000 €	13 000 €	Oui
2021_643	Pôle CAPENERGIES OIR E4SM	Budget principal métropolitain	2 381 156 €	113 762 €	9 000 €	9 000 €	Oui
TOTAL						85 000 €	

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 11 février 2021.

Oùï le rapport ci-dessus,

Signé le 18 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 10 mars 2021

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La volonté de la Métropole Aix-Marseille Provence de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique, et notamment les pôles de compétitivité, qui mènent à l'échelle de son territoire des actions pertinentes en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée en 2021 au Pôle CAPENERGIES pour les actions spécifiques et celles menées au titre de la gouvernance et de l'animation du Pôle, une subvention totale de 85 000 euros qui se répartit de la façon suivante :

- 55 000 euros pris en charge sur le budget principal métropolitain
- 30 000 euros pris en charge par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix (CT2).

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs à conclure avec le Pôle CAPENERGIES, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur :

- le budget métropolitain principal métropolitain en section de fonctionnement – Sous Politique B370 - Chapitre 65 – Nature 65748 – Fonction 67
- le budget 06 de l'état spécial du Territoire du Pays d'Aix (CT2), en section de fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 61.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY